

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS AU DIOCÈSE POUR UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE PROTOCOLE POUR LES BUREAUX DANS LES PAROISSES

Il est maintenant possible d'accueillir le public dans les bureaux des paroisses. Cependant, il est important de mettre en place les mesures sanitaires dans ces lieux de travail puisque l'employeur a l'obligation de protéger le personnel.

Selon la configuration de ces lieux, chaque fabrique devra appliquer les consignes en les adaptant au besoin. Il est prudent de procéder graduellement afin d'éviter certaines problématiques. De plus, les règles de la Santé publique sont en continuel changement.

CONSIGNES GÉNÉRALES

Les consignes générales formulées par le diocèse, en respect avec les normes édictées par la Santé publique, s'appliquent notamment pour l'accès à l'immeuble, la distanciation et le couvre-visage.

PARTICULARITÉS

Accueil de paroissiens, de familles et du personnel

- Garder la porte barrée en tout temps.
- Veiller à désinfecter souvent les poignées de portes particulièrement celles de l'entrée des lieux.
- Restreindre l'accès à l'ensemble des bureaux : privilégier un local unique pour les rencontres.
- Prévoir un poste de désinfection pour les mains.
- Aménager le bureau de rencontre selon les règles de la Santé publique :
 - Les objets non essentiels (revues, journaux, dépliants, etc.) sont retirés des aires communes;
 - Les règles sont affichées bien en vue.
- Prévoir des couvre-visages pour les personnes qui n'en auraient pas.
- Désinfecter toutes les surfaces touchées ou utilisées après chaque activité, à moins que le matériel ne serve pas avant au moins 72 heures (Tables, chaises, poignées de porte, etc.).

Bureau personnel

- Doter les bureaux d'un désinfectant personnel.

Salle de toilettes

- Désinfection des mains avant d'entrer et après être sorti.
- Port du couvre-visage à l'intérieur.
- Aux jours habituels de travail, les toilettes sont désinfectées quotidiennement.

Espace commun

- Aménager l'espace pour respecter la distanciation physique.
- Exiger la désinfection des mains avant d'entrer dans la salle puisque plusieurs surfaces seront touchées.
- Si la distance de deux mètres n'est pas possible, le port du couvre-visage est obligatoire.

Travail

- Le télétravail est encore encouragé, après entente avec votre supérieur immédiat.

Salle de réunion

- Favoriser les rencontres par visioconférence afin d'éviter la nécessité de désinfecter la salle suite à une rencontre.
- Appliquer le *Protocole pour la tenue de rencontres dans des salles* préparé par le diocèse en date de ce jour.

Responsable local d'application des consignes

Nom : _____

Fonction : _____

20 août 2020